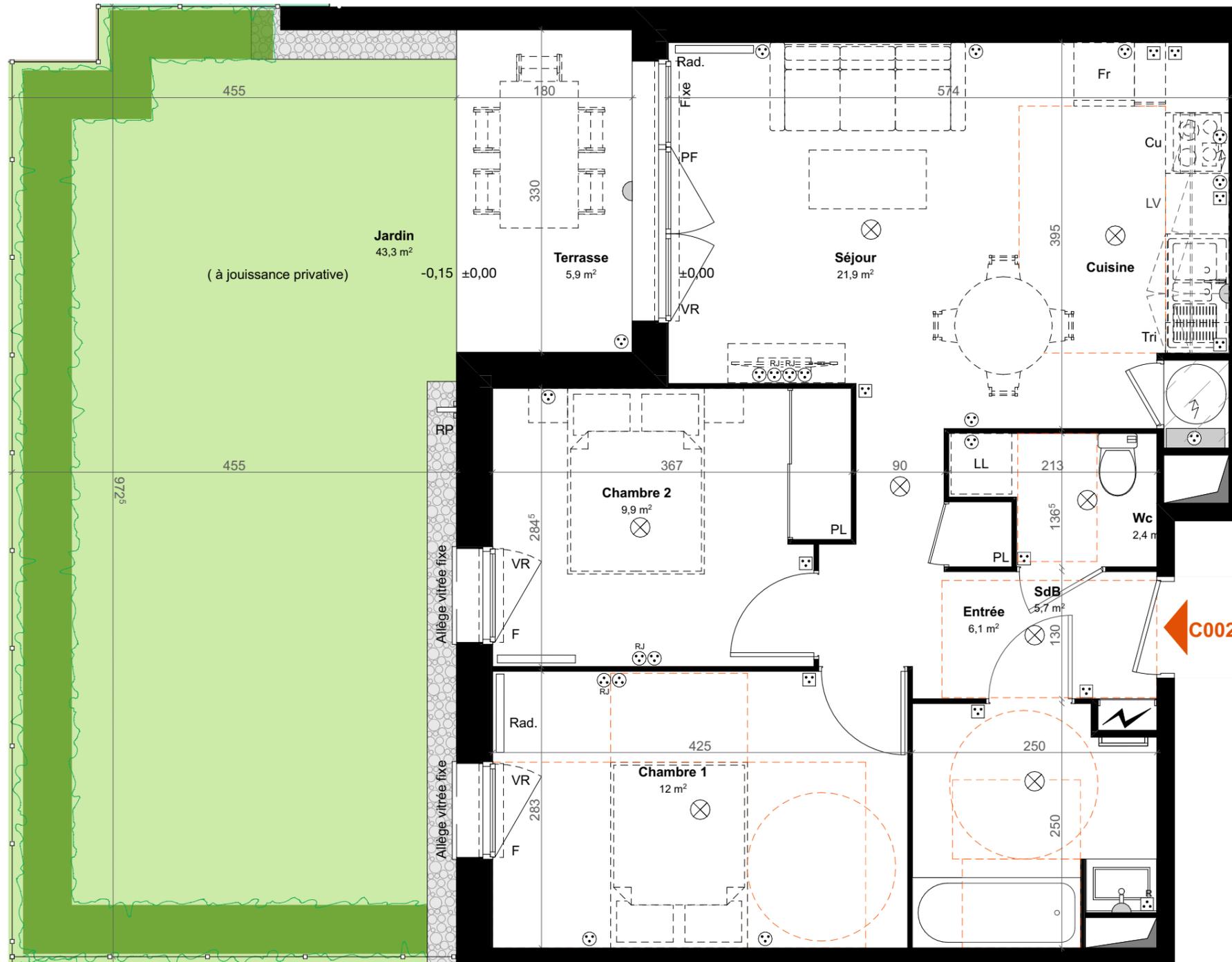


**TCHANKA**  
Saint-Paul-Lès-Dax

Lieu dit : Le Petit Tallebay  
Avenue de l'Océan



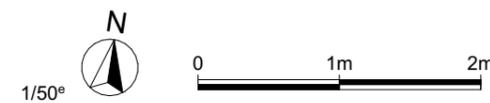
Bâtiment C

APPARTEMENT	NIVEAU	N° LOT
3 pièces	Rez-de-chaussée	C002

ENTREE	6,1 m <sup>2</sup>
WC	2,4 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	5,7 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12,0 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9,9 m <sup>2</sup>
SEJOUR / CUISINE	21,9 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>58,0 m<sup>2</sup></b>
TERRASSE	5,9 m <sup>2</sup>
JARDIN	43,3 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE EXTERIEUR</b>	<b>49,2 m<sup>2</sup></b>

**Légende**

Tableau électrique	F Fenêtre
Applique	PF Porte-fenêtre
Plafonnier	OB Oscillo-battant
Prise électrique basse	VR Volet roulant
Prise électrique haute	Gc Garde-corps
Prise hotte / ECS	Pv Pare-vue
LV Emplacement lave-vaisselle	Soffite & faux-plafond HSP 225
LL Emplacement lave-linge	Gaine technique
Fr Emplacement réfrigérateur	Poteau
Cu Emplacement cuisson	Haie plantée
Tri Emplacement tri des déchets	Clôture
PL Placard	Arbre
Sèche-serviette	RP Robinet de paysage
Ballon thermodynamique	



Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation. Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH. Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visite, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond, la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif. La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni (hormis meuble de salle de bain / salle d'eau et kitchenette). Les canalisations ne sont pas figurées. Les retombées de poutre, les soffites, faux plafonds, trappes de visite, ainsi que les emplacements des équipements ne sont pas tous représentés sauf ceux connus à la date de l'établissement du plan. La surface des placards est comprise dans la surface des pièces attenantes.

Indice : 1

DATE :04/11/2024

**ARCHITECTE**

Jérôme Lorge Architectes  
41, rue Prémeynard - 33 300 Bordeaux